

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE

NIF N°408015000006082

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi 23-12 du 18 Mouharem 1445 correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

La direction des Travaux Publics de la wilaya de Bejaia **(N.I.F) N°408015000006082** informe les soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°39/2026 relatif à:

Projet :aménagement piste reliant Zetoute (Tassemart),Moughlal ,Toursout,Amlouche sur 5500 ML (1ère tranche) communes Tamridjet et Melbou

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant en TTC	Délais	Note Technique	Critères
ETB TCE EGTPH BENBAAZIZ Mohamed	85 715 700 ,00 DA TTC	10 Mois	60/100	Offre moins disant- Pré qualifié techniquement

OBSERVATION :

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du contrat ,dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public , la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du contrat à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.